

## Handicap

# Le dispositif phare de l'héritage des JOP, source d'espoir pour l'accueil des parasportifs

### POURQUOI ?

Avec seulement 1,4 % des clubs en capacité d'inclusion, presque la moitié des 12 millions de personnes en situation de handicap ne pratique pas de sport régulièrement.

### POUR QUI ?

Né fin 2022, le dispositif Club inclusif aide les collectivités à former les clubs de leur territoire afin qu'ils accueillent plus de parasportifs dans de nombreuses disciplines.

### COMMENT ?

Le Comité paralympique et sportif français et des collectivités cofinancent la formation et l'accompagnement de dirigeants et d'encadrants de clubs.



#### AVANTAGE

Chaque collectivité bénéficie d'un «outil clé en main» pour inciter ses clubs sportifs à adapter leur offre aux personnes en situation de handicap.



#### INCONVÉNIENT

Au lendemain des Jeux, une fois consommés les 2,2 millions d'euros d'aide de l'Etat, le dispositif devra-t-il s'interrompre, faute de financement ?

**N**é fin 2022, le dispositif Club inclusif avait permis, un an plus tard, la formation de 700 clubs aux parasports, selon le Comité paralympique et sportif français (CPSF), qui porte ce projet d'héritage des Jeux paralympiques avec l'Etat et Paris 2024. «La plupart d'entre eux proposaient déjà une offre parasportive ou avaient accueilli des pratiquants en situation de handicap, précise Tristan Palmier, référent national du programme. Côté collectivités, le dispositif a associé 40% de départements, 40% de communes et 20% d'EPCL, dans toutes les régions. Il a touché 78 des 117 fédérations sportives.»

Le maillage et la diversité de l'offre parasportive restent cependant insuffisants, d'après Marie-Amélie Le Fur, présidente du CPSF, qui estime «qu'il faut la densifier et la rapprocher des bassins de vie des personnes pour la rendre attractive». Or, selon Pascal Mathieu, chargé de l'inclusion à la délégation des Jeux de la ville de Paris, «le meilleur levier est de s'appuyer sur le maillage sportif existant et d'aider les clubs à adapter leur offre». Avec quatre sessions pour 40 clubs depuis 2020,

l'expérimentation parisienne de formation de clubs para-accueillants a inspiré au dispositif Club inclusif ses fondamentaux : la

Vichy ou à Rennes (225100 hab.) «Les deux sessions de formations proposées à nos clubs, en 2023 et en 2024, ont été financées sur



VILLE DE RENNES

**«Une fois que les clubs auront été accompagnés, la collectivité est en première ligne pour les aider à inscrire leurs projets dans le temps.»**

Isabelle Florimond, responsable de l'événementiel sportif à la ville de Rennes

formation collective des dirigeants et des encadrants de clubs avec un socle commun élaboré par les fédérations françaises de handisport (FFH) et de sport adapté (FFSA), un accompagnement de chaque structure, la gratuité... La déclinaison nationale, animée par le CPSF avec un financement de 2,2 millions d'euros de l'Etat, s'appuie sur les collectivités, hors régions.

#### DIVERSITÉ ET COMPLÉMENTARITÉ

Celles-ci cofinancent, à égalité avec le CPSF, les 12.000 euros par session de formation et de suivi sur six mois de douze clubs de leur territoire. La dynamique des Jeux aide à convaincre les clubs de s'engager dans les parasports, comme à

notre budget "Terre de jeux", dans le sens de l'héritage», confirme Isabelle Florimond, responsable de l'événementiel sportif à la ville de Rennes.

Souvent, les collectivités inscrivent le dispositif en cohérence avec leurs politiques. Le département des Bouches-du-Rhône, terre d'accueil des Jeux, avait ainsi lancé un label «Sport handicap» en septembre 2022 pour, selon Valérie Faralli, chargée de projets sportifs, «rendre visibles les clubs qui accueillent des sportifs handicapés, hors FFH et FFSA. Mais, avec seulement 47 ou 48 clubs handi-accueillants, nous avons voulu faire mieux et former nos clubs...» Le dispositif arrivait à point.

Vichy communauté (Allier) 39 communes • 83 600 hab.



J. CHABANINE / LA GAZETTE

**VINCENT BARGOIN**, directeur de Vichy ville sportive, pôle de la direction des sports dédié à la promotion de l'activité physique pour tous

## Un suivi de six mois est essentiel

Très équipée, dotée d'un centre de ressources d'expertise et de performance sportive, un Creps, qui accueille la moitié des équipes paralympiques françaises, « Vichy a le même déficit et la même difficulté à identifier l'offre para-accueillante que d'autres territoires, reconnaît Vincent Bargoin, directeur de Vichy ville sportive à Vichy communauté. L'an dernier, nous avons profité de l'accueil des Virtus global games, les mondiaux du sport adapté, et intégré tôt le dispositif Club inclusif pour engager nos clubs dans le parasport. » Du dispositif, le directeur a notamment apprécié « l'aide du CPSF et des comités handisport et sport adapté dans la difficile mobilisation des clubs ». Sur les dix associations qui ont suivi la première formation Club inclusif, en mai 2023 – une seconde s'est tenue cette année –, « trois étaient déjà actives, comme la Jav basket, qui avait créé une section adaptée, ou le RCV athlétisme, qui accueillait une athlète avec un handicap mental, poursuit-il. Cela a enrichi les échanges et favorisé des synergies essentielles. »

L'accompagnement sur six mois de chaque club est essentiel aussi aux yeux de Juliette Givernaud-Girau, chargée du dossier au CPSF d'Auvergne. « Pour certains, c'est une mise en relation avec un établissement médicosocial, par exemple, relate-t-elle. D'autres doivent initier ou structurer une activité. » Dans tous les cas, d'après le directeur, « la ville doit soutenir les nouvelles offres parasportives grâce à des créneaux attractifs et des équipements adaptés ». L'héritage se jouera aussi dans les détails.

### Contact

Vincent Bargoin, [v.bargoin@vichy-communaute.fr](mailto:v.bargoin@vichy-communaute.fr)

Même sentiment à Cannes (73300 hab.), d'après Anouk Forafo, directrice adjointe des sports, selon qui « les planètes s'alignent entre la volonté d'héritage des Jeux, via le dispositif, et l'engagement ancien de la ville auprès de ses clubs, dont trois se sont construits autour du handicap. »

Pour aller plus loin, favoriser « la pratique pour tous, partout », la commune a donc engagé, ce printemps, une session du programme du CPSF et des comités handi et sport adapté. En posant des conditions. « Nous voulions associer nos clubs handi-accueillants à la formation et ne pas favoriser d'offres concurrentes, souligne-t-elle. Nous avons été rassurés : le dispositif vise la diversité et la complémentarité. En amont, nous avons aussi diagnostiqué l'accessibilité de

nos équipements. C'est une belle démarche, mais il faut ensuite être solide pour répondre à une éventuelle augmentation de l'offre. »

### ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS

Au département des Bouches-du-Rhône qui, après deux sessions en 2023, en a programmé six cette année, Valérie Faralli se félicite de la dynamique amorcée, des villes lançant, depuis, leurs propres sessions. Au-delà de cette « visibilité capitale de l'inclusion », elle estime néanmoins crucial « que le département poursuive sa politique de labellisation et ses investissements liés au handicap pour financer des matériels adaptés, par exemple. »

Gestionnaires de la mise en accessibilité des équipements ou de la répartition de créneaux, les collectivités territoriales sont

bien placées pour mesurer l'effet d'impulsion des Jeux olympiques et paralympiques sur des politiques sportives plus pérennes. « Une fois les clubs accompagnés, la collectivité est en première ligne pour les aider à inscrire leurs projets dans le temps et à donner son sens à l'héritage », apprécie Isabelle Florimond.

La suite ? Selon Joffrey Chiron, référent du CPSF en Paca, « le dispositif Club inclusif, programme phare de l'héritage des Jeux, vise à passer de quelque 1000 clubs para-accueillants référencés sur la plateforme "handiguide" de l'Etat, à 4000 ». Au-delà, il mise sur un renforcement des liens entre collectivités, clubs, fédérations handi et sport adapté et CPSF au sujet de l'inclusion : « C'est un héritage majeur, qui peut porter ses fruits dans les années à venir. » ● Florence Roux

## 55 km

C'est la distance moyenne qu'une personne en situation de handicap doit parcourir pour pratiquer un sport qui lui convient.